

**PROCÈS-VERBAL / COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU LUNDI 10 OCTOBRE 2022 – 19H00**

Date de convocation : le 4 octobre 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 27

Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents : 22

Nombre de votants : 25

**Ont assisté à la séance :**

**Titulaires :** M. Laurent Petit, M<sup>me</sup> Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, M<sup>me</sup> Chey-Rithy Chhiv-Tep, M<sup>me</sup> Catherine Crestin-Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafert Kurt, M. Eric Lamy au Rousseau, M<sup>me</sup> Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, M<sup>me</sup> Martine Guyon, M<sup>me</sup> Fabienne Jobard, M<sup>me</sup> Séverine Jacquin, M<sup>me</sup> Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, M<sup>me</sup> Maryvonne Cretin-Maitenaz, M<sup>me</sup> Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget (arrivé à 19h08 lors du point II), M<sup>me</sup> Bénédicte Bourgeois (arrivée à 19h22 lors du point VI), M. Jean-Gabriel Robez-Masson

**Excusés :** M<sup>me</sup> Virginie Poussin, M. Daniel Flament (pouvoir à M. Laurent Paget), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), M<sup>me</sup> Angélique Colle (pouvoir à M<sup>me</sup> Bénédicte Bourgeois)

**Absente :** M<sup>me</sup> Nathalie Millet

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance du Conseil communautaire.

Madame Martine Guyon accepte de remplir la fonction de secrétaire de séance.

Le Président informe de l'absence de Messieurs Daniel Flament et Yann Bondier-Moret, tous deux excusés pour cause d'hospitalisation et de convalescence. Le Maire de Hauts de Blenne leur souhaite un prompt rétablissement.

**I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUIN 2022**

Monsieur le Président demande à ses collègues de bien vouloir formuler leurs éventuelles remarques sur le compte-rendu de la séance du Conseil communautaire du 8 juin 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, ADOPTE le compte-rendu du Conseil communautaire du 8 juin 2022.

**II. COMPTE-RENDU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU PRÉSIDENT DANS LE CADRE DU DROIT DE PRÉEMPTION (URBAIN ET ZAD)**

Conformément à l'article L.5211-09 du Code général des collectivités territoriales, le Président rend compte à l'assemblée des décisions qu'il a pris ou non dans le cadre de l'exercice du droit de préemption (urbain et ZAD).

Propriétaire	lieu de bien			
M. GUILLAUME Michel et Mme LACHICHE Cécile	15X Rue de la République	Moraz	6 niveaux / 7 appartements / 1 autre local	libre à la vente
M. MARLIER Guillaume	9003 et 3 Impasse des Sorbiers	Moraz	1 appartement / 1 cave / 1 box	libre à la vente
LA CROCHÈRE - M. BUFFARD François (Michel)	28 Rue Vladimir Gagneur	Moraz	1 appartement / 1 garage	libre à la vente
M. GUGGER Walter et Isabelle	232 Rue de la République	Moraz	Bât sur terrain propre	libre à la vente
Mme MORÉL-MOTTET Françoise	183 Rue de la République	Moraz	Autres locaux	libre à la vente
M. DA ROCHA LIMA Antonio et Mme VIEIRA DA CRUZ	98 Rue du Faubourg - LA MOUILLE	Moraz	1 maison / 1 garage	libre à la vente
M. HUGUENIN-BERGNAT Philippe	4 Impasse des Sorbiers	Moraz	1 maison	libre à la vente
Commune de Morbier	Champ des Frères	Morbier	Non bâti	libre à la vente
Mme KOLLY Brigitte	206 Rue de la République	Moraz	locaux dans un bâtiment en copropriété	libre à la vente
Mme BELMAS Yveline	154 Rue de la République	Moraz	1 appartement / 1 cave / 1 garage	libre à la vente
M. DA SILVA SANTOS Victor et Mme FERREIRA DOS	1 Rue Gambette	Moraz	1 garage	libre à la vente
M. BEAUD Christian	11 Rue Louis Grandchavin	Moraz	1 appartement / 1 cave / 1 garage	libre à la vente
Mme FERNANDES TOUCAS Janina	3 Rue de la Fontaine	Moraz	Bât sur terrain propre	libre à la vente
M. DE JESUS DA EIRA Antonio et Mme BERGÉO	30 Rue Victor Hugo Moraz	Moraz	Bât sur terrain propre	libre à la vente
Mme MANABILLON Florence	1 Avenue Romaine Rocassel Copropriété Les Jonquilles	Moraz	appartements lot 64 / autres locaux 26-103	libre à la vente
M. CHASSARD Jean-Michel	21 Rue Emile Zola	Moraz	1 appartement	libre à la vente
Mme PARISOT Monique	1 Rue des Cèdes - Les Moutiers	Moraz	Bât sur terrain propre	libre à la vente
Mme AVDAGIC Nadia	88 Rue de la République	Moraz	1 appartement / 1 cave / 1 grenier	libre à la vente
RESIDENCE LA SAVINE	Les Manals	Morbier	Non bâti	libre à la vente
Mme ADAMT Lucinda	9 Rue des Sallons	Morbier	Bât sur terrain propre	libre à la vente
Mme CORRET Anicla	La Cresse	Longchaumois	Non bâti	libre à la vente
M. BERNARD Benoît et Mme ISAAC Béatrice	18 Rue des Sapins	Morbier	1 maison	libre à la vente
CONSORTS PERRAUD	Champ de la Rajat	Bellefontaine	Non bâti	libre à la vente
IMMOOP - M. PASTORET Damien	139 et 159 Les Grands Biefs	Bellefontaine	1 appartement / 1 cave / 1 emplacement de stationnement	libre à la vente
Mme CASTANHEIRA BÉRENO Marina	243 Rue de la République	Moraz	1 appartement / 1 garage	libre à la vente
M. BOUILLER Jean-Christophe	3-5 Rue Louis Grandchavin	Moraz	1 appartement / 1 garage / 1 cave	libre à la vente
M. BAULY-DE BIEN André et Mme TAMICZKO Liliana	7-9 et 11 Rue Louis Grandchavin	Moraz	1 appartement / 1 cave / 1 garage	libre à la vente
M. DUARTE ALMEIDA Antonio et Mme FERREIRA	30 Rue Victor Hugo	Moraz	1 appartement / 1 cave / 1 garage	libre à la vente
M. ADJUBERT Giuseppe et Mme DAVID Charital	16 Descente du Cochant	Morbier	Bât sur terrain propre	libre à la vente
M. ADJUBERT Giuseppe et Mme DAVID Charital	1 Rue du Gal Sèjour	Longchaumois	1 maison	libre à la vente
SAS SOLMES	2 Rue du Crêt	Longchaumois	Bât sur terrain propre	libre à la vente
CONSORTS MONIER	88 Rue de la République	Moraz	1 maison	libre à la vente
M. et Mme MOREIRA RODRIGUES Nuno et Juliana	3 Rue de la Dalaise	Moraz	Bât sur terrain propre	libre à la vente
M. KOLLY Laurent	7 Rue Louis Grandchavin	Moraz	Bât sur terrain propre	libre à la vente
FAFIKA SCI	9 Dual Aimé Lamy	Moraz	Bât sur terrain propre	libre à la vente
M. LEFEVRE Pascal et Mme PATTE Marie-Claude	8 Avenue de la Libération	Moraz	Bât sur terrain propre	libre à la vente
CONSORTS DIAS DA CUNHA	26 Rue Victor Hugo	Moraz	Non bâti	libre à la vente
Mme CHANEL Jacqueline	25 Rue de la Châtelaine	Moraz	Bât sur terrain propre	libre à la vente
SARLEPI	Les Manals	Morbier	Bât sur terrain propre	libre à la vente
ASSOCIATION IMMOBILIERE DU LYCEE DE LA SAVINE	1 Allée de la Savine	Morbier	1 appartement / 1 cave / 1 garage	libre à la vente
ASSOCIATION IMMOBILIERE DU LYCEE DE LA SAVINE	1 Allée de la Savine	Morbier	2 appartements / 1 cave / 1 garage	libre à la vente
M. PUSQUET LEC Pascal et Mme FLAQUIERE Sylviane	15 Rue des Forges	Morbier	1 maison	libre à la vente
M. MICHAUD Bastien	Buclet de Jacques Paget	Morbier	1 appartement / 1 parking	libre à la vente
M. THOMET Antoine	Château du Roudin	Bellefontaine	Non bâti	libre à la vente
SINDICAT DES COPROPRIETAIRES	4908 Route des Fontaines	Bellefontaine	1 jardin	libre à la vente
M. TARAMINO Gilles et Mme COLLIN Sandrine	15 Grande Rue	Longchaumois	1 maison	libre à la vente
SAS MI CONCEPT IMMOBILIER	4908 Route des Fontaines	Bellefontaine	1 plateau / 2 emplacements de stationnement / 1 jardin	libre à la vente
SARL LES EPIS DU MOULIN	1 Allée de la Savigne	Morbier	8 garages	libre à la vente
SARL LES EPIS DU MOULIN	1 Allée de la Savigne	Morbier	8 garages	libre à la vente
SARL LES EPIS DU MOULIN	1 Allée de la Savigne	Morbier	8 garages	libre à la vente
SARL LES EPIS DU MOULIN	1 Allée de la Savigne	Morbier	8 garages	libre à la vente
M. VINCENT Thierry	202 Route de la Vallée, Tancou	Morbier	Bât sur terrain propre	libre à la vente
SAS MI CONCEPT IMMOBILIER	66 Place Saint Michel	Morbier	1 plateau à aménager / 2 parkings	libre à la vente
SAS MI CONCEPT IMMOBILIER	66 Place Saint Michel	Morbier	1 plateau à aménager / 3 parkings	libre à la vente
SAS MI CONCEPT IMMOBILIER	66 Place Saint Michel	Morbier	1 plateau à aménager / 2 parkings	libre à la vente
Mme CUFENIN Nathalie	156 rue de la République	Moraz	1 appartement / 1 cave / 1 garage	libre à la vente
Mme VALES DOS SANTOS Nazaré	1, Chalet de la Gardé	Moraz	1 maison	libre à la vente
M. et Mme BONTEMPS Guillaume et Chloé	5, Rue de l'Industria	Moraz	1 maison	libre à la vente
M. DUARTE ALMEIDA Antonio et Mme FERREIRA	30, Rue Victor Hugo	Moraz	1 appartement / 1 rangement / 1 grenier	libre à la vente
Mme MOREL-JEAN Yveline	54, Rue de la République	Moraz	1 maison	libre à la vente
Mme CORRET Anicla	116, Rue de la République	Moraz	1 magasin / 1/2 WC	libre à la vente
M. BRON Jean-Yves	125 Rue du Faubourg	Moraz	1 maison	libre à la vente
M. BALLAND Hervé	26 route de la Haute Combe	Morbier	Appartement + studio	libre à la vente
Mme MICHALET Maïté	154 Rue de la République	Moraz	1 garage	libre à la vente
Monsieur ZIARCZYK Michel	17 dual Aimé Lamy	Moraz	1 immeuble	libre à la vente
Monsieur FÉRIOT Fabrice et Madame FÉRIOT ANNE - Madame POLY-BORTHÉ Patricia	1 rue Hyacinthe Caxeux	Moraz	1 appartement + 1 cave	libre à la vente
Monsieur Ponard Pascal	19 rue des Bruyères	Morbier	garage + remise	libre à la vente
Monsieur PAGET Emmanuel	7 Rue Gal Sèjour	Longchaumois	1 maison	libre à la vente
IMMOOP	Champ Des Frères Mayet	Morbier	terrain	libre à la vente
Monsieur BOILLY-COMTE	139 159 Les Grands Biefs	Bellefontaine	1 appartement + 3 caves + 1 place de stationnement	libre à la vente
Monsieur BOILLY-COMTE	Les Manals	Morbier	jardin	libre à la vente
Monsieur BOILLY-COMTE	Les Manals	Morbier	jardin	libre à la vente
SCI CAT-RAI	Buclet de Jacques Paget	Morbier	1 plateau brut + 1 place de parking	libre à la vente
MI CONCEPT IMMOBILIER	66 Place Saint Michel	Morbier	1 plateau brut + 2 places de parking	libre à la vente
Monsieur ROBEZ-MASSON	Lieu dit Sur Le Palé	Longchaumois	terrain	libre à la vente
SAS MI CONCEPT IMMOBILIER	66 Place Saint Michel	Morbier	plateau à aménager	libre à la vente
Monsieur BALLAND Philippe	10 Chemin Vuallat	Morbier	1 appartement	libre à la vente
Monsieur PAGET Bernard	73 rue de la République	Moraz	1 magasin + 1 garage + 1 box	libre à la vente
Monsieur PEDRERA FRAIRE NUNES Manuel	195 Rue de la République	Moraz	1 appartement	libre à la vente
Madame LACROIX Marina	160 Rue de la République	Moraz	1 Water-closet	libre à la vente
Madame BOBIER Delia	146 rue de la République	Moraz	1 local commercial + chauffage + armoire boutique	libre à la vente
Monsieur POCHON Nicolas	36-38 Rue Pasteur et 8 Allée du 3 septembre	Moraz	1 appartement + 3 caves	libre à la vente
Monsieur GILLET Gérard	196-198 Rue de la République	Moraz	3 appartements + 3 caves + 1 emplacement de parking	libre à la vente
MI CONCEPT IMMOBILIER	4908 Route des Fontaines	Bellefontaine	3 plateau + 1 stationnement + 1 jardin	libre à la vente
Commune de Morbier	Buclet de Jacques Paget	Morbier	3 terrain avec borne incendie	libre à la vente
Madame CHEVRIER Karline et Monsieur JUIF JULIEN	4 bis rue Ernest Renan	Moraz	3 garages	libre à la vente
Monsieur PINHEIRO DOS SANTOS Fabio	12 Avenue de Guelle	Moraz	1 appartement + 3 caves	libre à la vente
M. DUARTE ALMEIDA Antonio et Mme FERREIRA	30 Rue Victor Hugo	Moraz	1 appartement + 2 caves + 2 greniers + 1 jardin	libre à la vente

2

⇒ Arrivée à 19h08 de Monsieur Laurent Paget

Le Président précise à ses collègues qu'il n'a pas fait usage, ni n'a délégué son droit de préemption concernant les déclarations d'intention d'aliéner présentées au Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre du droit de préemption urbain et ZAD.

### III. COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION ACCORDÉE AU PRÉSIDENT DANS LE CADRE DE CONTRATS

Conformément aux articles L.5211-09 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte au Conseil communautaire des décisions qu'il a pris dans le cadre de contrats et conventions.

- Avenant 2022 à la convention JuMEL

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement de la lecture publique, le Président informe que le Département du Jura a mis en place un outil de valorisation des collections documentaires des médiathèques jurassiennes : le portail JuMEL (Jura Médiathèques En Ligne), auquel Arcade adhère depuis déjà 9 ans.

Selon la convention de participation au portail JuMEL, le Département assure toujours la maîtrise d'ouvrage et la prise en charge de l'ensemble des frais de mise en place, de maintenance et d'intégration des bases des médiathèques participantes au catalogue collectif du site [www.jumel39.fr](http://www.jumel39.fr). Les développements spécifiques restent à la charge des collectivités.

Par ailleurs, le Président explique qu'un avenant, qui concerne la participation à l'acquisition et à la mise à disposition via le portail de ressources numériques accessibles aux abonnés des médiathèques, est pris chaque année. En effet, poursuit-il, bien que le Département continue d'assumer le coût des développements techniques réalisés sur le portail, un concours financier est tout de même demandé aux collectivités de tutelle pour l'acquisition des ressources. Cette participation financière est calculée au prorata du nombre d'habitants. Par conséquent, sur une base de 9 208 habitants, la participation financière pour l'année 2022 de Haut-Jura Arcade Communauté pour la mise à disposition de ressources numériques aux abonnés s'élève à 920,80 €, calcul qu'il convenait de contractualiser par voie d'avenant.

Le Conseil Communautaire prend acte de la signature de l'avenant pour l'année 2022 à la convention JuMEL.

### IV. MARCHÉ DE TRANSPORT D'ARCADE

Lors du dernier Conseil communautaire, le Président rappelle que pouvoir lui avait été donné de relancer et signer les marchés de transport, les précédents arrivant à leur terme au 31 août 2022. Dans un souhait de transparence vis-à-vis de ses pairs, bien qu'il n'y soit pas soumis, comme il ne s'agit pas en l'espèce d'une délégation, le Président veut tout de même informer l'assemblée délibérante des décisions qui ont été prises par la Commission d'appel d'offres et, par voie de conséquence, des contrats qu'il a été amené à signer.

Tout d'abord, il indique que le lot n°1, qui couvre le service de transport de personnes à la demande sur le territoire communautaire (hors transports professionnels, scolaires et extrascolaires) a été attribué à la société « GRANDVAL TAXIS SARL », pour un montant de 48 400,00 € TTC par an, soit une augmentation de +10% par rapport à l'ancien marché à 44 000,00 € TTC. Après avoir obtenu confirmation sur ce point de Monsieur Jérémy Massart, Responsable de la commande publique d'Arcade, il ajoute que le contrat est conclu pour une durée de 1 an reconductible 3 fois, soit un maximum potentiel de 4 ans.

Ensuite, pour le lot n°2, qui concerne le transport scolaire vers la piscine de Morbier, le Président signale qu'il a fait l'objet d'un groupement de commandes avec les communes des Rousses, Bois d'Amont et Prémanson, comme voté lors du dernier Conseil communautaire. Après consultation, ce lot a été attribué à la société « SAS BULLY Les cars jurassiens », pour un montant normalement de 30 615,20 € TTC par an, soit une augmentation de +15,24% par rapport à l'ancien marché à 26 567,20 € TTC. La durée est de 4 ans ferme.

Enfin, le Président présente le lot n°3, de transport scolaire à destination des installations sportives et culturelles du territoire, qui a la particularité de fonctionner à partir d'un bordereau où les prix sont fixés en fonction de l'école concernée (primaire et maternelle d'Arcade) et le lieu visité (sites de ski, bassin d'apprentissage, médiathèques, collège de Morez et Gymnase des Marais). À la suite de l'analyse, le lot a été également attribué à la société « SAS BULLY Les cars jurassiens ». Concernant l'aspect financier, Le Président informe qu'à titre comparatif, pour des voyages similaires à l'année précédente, le nouveau marché s'établit à 17 328,85 € TTC par an, contre 10 895,05 € TTC sur le précédent marché, soit une augmentation globale de +59,04%. Interrogé par le Président sur l'explication

que lui a donné la société attributaire sur cette évolution, Monsieur Jérémy Massart, en qualité d'intervenant extérieur, répond que celle-ci est due à un retour d'expérience de l'ancien marché, notamment sur la difficulté à mettre en place un planning et un système de ronde à l'instar du transport vers la piscine de Morbler, mais aussi en raison du temps important pour charger et décharger le matériel de ski. Toutefois, sur les autres sites et activités, l'augmentation est moins forte et conforme à celle visible sur les autres lots.

Considérant l'autorisation accordée au Président lors du Conseil communautaire du 8 juin 2022 pour la signature de ces marchés, le Conseil Communautaire prend note de la signature des différents marchés de transport.

#### **V. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ÉPICERIE SOLIDAIRE**

Le Président explique que la communauté de communes, au travers de son projet d'accessibilité numérique, et notamment du recrutement de deux conseillers numériques France Services, offre à ses administrés un accompagnement pour l'ensemble de leurs démarches administratives, avec pour objectif de leur permettre d'atteindre une autonomie dans ce domaine.

Suite à une étude préalable des besoins du territoire en matière de numérique, le Président annonce que plusieurs actions sont menées : permanence pour l'accompagnement à l'accès, accompagnement individuel sur demande, mise en place d'ateliers (par exemple, accompagnement aux formalités en lien avec la scolarité des enfants, ateliers de prise en mains des outils et des équipements, ateliers d'actualisation des données Pôle Emploi...). S'appuyant sur cette étude et le retour d'expérience des agents, Arcade fixe un nouvel axe d'intervention sur la possibilité de faciliter l'acquisition des équipements de base du numérique, à partir de matériel déclassé.

Pour réaliser cette mission, à la fois sociale et écologique, le Président propose au Conseil communautaire de passer par un partenariat avec "L'Épicerie de la Die", formalisé sous la forme d'une convention présentée à l'assemblée. Ladite association sera chargée de coordonner la mise en place de ce service, d'effectuer les dépenses liées, et d'en encaisser les produits de la vente des matériels.

Le Président en profite pour proposer à ses pairs de ne pas hésiter à transmettre, par conséquent, à "L'Épicerie de la Die", tout appareil informatique vétuste et/ou non-utilisé.

Madame Jacqueline Laroche informe que 3 familles, inscrites à l'épicerie solidaire, sont d'ores et déjà bénéficiaires de ce service. Le Président en déduit que seuls les bénéficiaires de l'épicerie sont concernés, ce que lui confirme l'élue morézienne. Il demande alors si un potentiel élargissement des publics bénéficiaires est envisageable à l'avenir, idée qu'approuve la Vice-présidente d'Arcade, bien qu'elle estime que ce service soit subordonné à la transmission d'un dossier par l'assistance sociale. Elle ajoute que les bénéficiaires ont pour l'heure acquis les ordinateurs pour des sommes se situant entre 20 et 30 euros.

Monsieur Jean-Gabriel Robez-Masson signale que 7 ordinateurs ont été mis à disposition au niveau de la Commune de Longchaumois, provenant essentiellement de l'ancien matériel de l'école primaire, sur lesquels Madame Jacqueline Laroche indique des petites réparations sont à effectuer. Le Président souligne que c'est justement sur cet aspect « remise en fonctionnement » que nos agents peuvent apporter toute leur expertise.

Par ailleurs, le Président précise que, comme cela a pu l'être indiqué dans le journal, les conseillères numériques ont commencé à organiser des rendez-vous et permanences dans les autres communes membres d'Arcade, action sur laquelle elles devront forcément être accompagnées et aidées, dans l'organisation, par les secrétaires de mairie. « Bonne action », en conclut le Président, sens dans lequel abonde Monsieur Jean-Gabriel Robez-Masson, qui se félicite de l'entrain et l'efficacité des 2 agents en charge de ce service.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide, d'une part, cette convention et autorise, d'autre part, le Président à signer celle-ci et toutes pièces afférentes à ce dossier.

## VI. RESSOURCES HUMAINES : CRÉATION, MODIFICATIONS ET SUPPRESSION DE POSTES

Monsieur le Président présente les modifications de postes qu'il convient de valider :

### I. PÔLE DEVELOPPEMENT : CRÉATION DE POSTE

Le Président rappelle que Haut-Jura Arcade Communauté et la Commune de Hauts de Bienne sont engagées de façon complémentaire depuis 2016 dans un vaste projet de territoire, où bon nombre de ces projets sont entrés en phase opérationnelle sur 2022. La Directrice générale des services étant affectée de façon prioritaire à la restructuration des services supports, nécessaires au bon fonctionnement Interne de la collectivité, elle ne dispose plus du temps nécessaire pour organiser et coordonner la mise en œuvre des nombreux projets de développement.

Pour faire face à ce surcroît de travail au niveau de la direction générale et piloter la mise en œuvre des projets, le Président juge qu'il est nécessaire de créer un poste permanent de pilote de développement au grade de Directeur territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022, qui sera mutualisé avec la Commune de Hauts de Bienne. Les missions de ce poste consisteront à :

- Piloter, coordonner, et formaliser une structuration de l'équipe développement-aménagement ;
- Relancer de façon ciblée le portage politique des projets.

Le Président informe le Conseil communautaire que la personne recrutée à ce poste est Monsieur Edouard Prost, qui était jusqu'alors Directeur adjoint au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura.

⇒ Arrivée à 19h22 de Madame Bénédicte Bourgeois

Le Président explique que le précédent système, où la Directrice générale des services était secondée dans l'ensemble de ses tâches par un adjoint, n'a pas apporté satisfaction lors de ses 2 essais. Il est envisagé dorénavant un autre système où ce nouveau Directeur de pôle gère de son côté toute la partie « développement » de l'intercommunalité, permettant de soulager la direction générale de ce suivi et de l'encadrement au quotidien de l'équipe qui y est dédiée.

### II. ÉCOLE DE MUSIQUE : MISE À JOUR DES HEURES D'ENSEIGNEMENT

Le Président signale que le nombre d'heures des professeurs de musique contractuels embauchés sur un poste permanent varie chaque année en fonction du nombre d'élèves inscrits à la rentrée. Par conséquent, à l'instar des précédentes années, il convient en l'espèce de modifier certains postes de la façon suivante :

- Professeur de trompette : 14h00, en temps non-complet, au grade « Assistant Enseignement Artistique » ;
- Professeur de violoncelle/contrebasse : 4h, en temps non-complet, au grade « Assistant Enseignement Artistique » ;
- Professeur de saxophone : 16h50, en temps non-complet, au grade « Assistant Enseignement Artistique » ;
- Professeur de cor : 8h, en temps non-complet, au grade « Assistant Enseignement Artistique » ;
- Professeur de violon : 10h25, en temps non-complet, au grade « Assistant Enseignement Artistique » ;
- Professeur de guitare électrique/ MAO : 6h, en temps non-complet, au grade « Assistant Enseignement Artistique ».

Le Président profite de ce point concernant l'École de musique afin d'informer ses pairs de la nomination de Monsieur Emmanuel Jacquier en qualité de nouveau directeur, consécutivement au départ de Monsieur Frédéric Malfroy vers le conservatoire de Saint-Claude. Cependant, ce dernier continuera à assurer pour le compte d'Arcade ses cours de clarinette, et cela à raison de 1h30 par semaine.

### III. AVANCEMENTS DE GRADE

Le Président énonce que dans le cadre de la procédure d'avancement de grade, un agent, pour être éligible, doit atteindre un certain niveau d'ancienneté dans son grade. Ensuite, après analyse de son dossier et avis de son chef de service, de la direction générale des services, de la direction des ressources humaines et de la présidence d'Arcade, il peut être procédé à l'avancement.

Par conséquent, au regard du tableau 2022 des agents promouvables à l'avancement de grade, de l'avis favorable du comité technique du 01/07/2022 concernant la procédure de validation des avancements de grade et de la commission dédiée du 18/07/2022 qui a passé en revue le tableau des agents promouvables, le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder à la modification des postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 par effet rétroactif :

- Un poste d'adjoint territorial du patrimoine en un poste d'adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
- Un poste d'adjoint territorial du patrimoine en un poste d'adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (31.5/35<sup>ème</sup>).

Le Président explique qu'il s'agit de 2 agents de la médiathèque qui apportent pleine satisfaction, par leur travail et leur implication, notamment au travers de la co-direction mise en place récemment au niveau de cette composante. Il tient d'ailleurs à souligner que ce système se passe parfaitement. Madame Jacqueline Laroche, Vice-Présidente en charge des services aux habitants, dont fait partie la médiathèque, abonde dans le sens de Monsieur Laurent Petit en indiquant que les agents elles-mêmes sont ravies de ce mode de fonctionnement.

De plus, le Président propose également au Conseil communautaire de procéder à la modification d'un poste d'attaché en un poste d'attaché principal à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 par effet rétroactif. Cette évolution concerne la Directrice générale des services mutualisée, modification à laquelle le Président a donné un avis favorable en raison de l'engagement rendu à la structure durant toutes ces dernières années.

#### IV. MODIFICATIONS DE POSTES

Sur ce point, il s'agit de façon habituelle de procéder aux modifications quasiment automatiques qui sont opérées lors du départ d'un agent qui est ensuite remplacé par un nouveau, mais à un état statutaire différent. Le Président liste les postes concernés :

- Suite à un départ dans le cadre d'une mutation pour l'un de nos agents, agent technique polyvalent, il convient de supprimer son poste d'agent de maîtrise, à temps complet, pour créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022. Le Président précise qu'il s'agit de Monsieur Ludovic Balson, qui part travailler à l'EPHAD de Saint-Laurent-en-Grandvaux, qui dépend de la Grandvallière.
- Suite à un départ dans le cadre de la démission de Monsieur Cyrille Bitaud, ancien Directeur des services techniques, il convient de modifier le poste qu'il occupait d'un poste d'ingénieur à temps complet pour créer un poste de technicien principal 1<sup>er</sup> classe. Le Président ajoute que le poste sera occupé dorénavant par Monsieur Michel Morel, présent lors de ce Conseil communautaire.
- Suite à un départ dans le cadre de la démission de Monsieur François Dumon-Gérard, agent technique, qui va reprendre la ferme de son père, il convient de modifier son poste d'Adjoint Technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un poste d'Adjoint Technique. Le Président précise que celui-ci s'était mis en disponibilité de la fonction publique l'année précédente pour voir si cette nouvelle activité pouvait lui convenir. Par conséquent, après cette année d'essai, il a décidé de quitter définitivement la fonction publique pour devenir agriculteur. L'élu en profite pour signaler la complétude des effectifs des services techniques à l'instant t, ce que lui confirme Madame Martine Riallan, Directrice générale des services mutualisée, en qualité d'intervenant extérieur.
- Dans le cadre du départ à la retraite de Monsieur Christian Sauce, agent polyvalent aux services techniques, il convient de supprimer son poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour créer un poste d'adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Monsieur Christian Sauce déneigeant habituellement sur la Commune déléguée de La Mouille, Monsieur Florent Villedieu questionne sur la reprise de son circuit. « *Il n'y aura plus de déneigement, comme ça, il n'y aura plus de difficulté* » répond avec humour le Président au Maire délégué de La Mouille. Il ajoute plus sérieusement qu'il y aura une réorganisation à effectuer, tout en soulignant que l'intercommunalité est confrontée à un problème de recrutement de personnes disposant du permis poids lourd, bien qu'à l'heure actuelle tous les circuits sont théoriquement pourvus.

Sur cette thématique du déneigement, Monsieur Claude Delacroix se remémore une réunion de présentation, s'étant tenue l'année précédente, qu'il avait trouvée intéressante et utile. Il suggère donc de la renouveler pour cette nouvelle saison hivernale. Le Président lui confirme son souhait de programmation d'une rencontre avec le représentant des communes membres d'Arcade sur cette thématique, celle-ci permettant notamment d'expliquer les difficultés auxquelles sont confrontés les services et les possibles désagréments que cela peut potentiellement occasionnés. Il suggère également que des informations pratiques inhérentes au déneigement soient publiées en directe sur l'application *IntraMuros*. Madame Bénédicte Bourgeois rebondit sur la proposition du Président pour s'interroger sur l'utilisation actuelle des communes de ladite application. En réponse à cette lacune soulignée par l'élue chaumerande, le Président avance la possibilité de désigner un référent par commune, qui serait ensuite en lien avec un agent des services techniques dédié. Madame Bénédicte Bourgeois rappelle aux autres membres du Conseil communautaire les raisons de la mise en place de cette application et ce qu'elle permet concrètement dans la communication d'informations à la population.

## V. SUPPRESSION DE POSTE

Suite au départ dans le cadre d'une mutation de Monsieur Frédéric Malfroy, indiqué plus tôt, le Président explique qu'il convient de supprimer son poste d'enseignement de clarinette du tableau des effectifs. Cependant, comme affirmé précédemment, l'enseignement de cette discipline reste proposé dans le cadre de notre école de musique, une convention de mise à disposition d'agent de la Communauté de communes de Haut-Jura Saint-Claude va être mise en place afin de permettre à l'ancien Directeur de l'école de Musique d'assurer les 1h30 de cours inscrites au planning de cette nouvelle année musicale.

Le Président fait un point de la situation des effectifs d'Arcade qui, après une année difficile, ponctuée par le départ de nombreux cadres, est dorénavant plus apaisée. En effet, se félicite-t-il, le dernier poste vacant de l'établissement vient d'être pourvu il y a quelques jours. Monsieur Laurent Paget demande si ce postulat s'applique aussi aux services techniques, ce que confirme le Président, en lui faisant remarquer qu'on assiste depuis quelques temps à une mutation des profils sur les agents de cette filière avec par exemple une multiplication de saisonniers. Une réflexion doit être menée pour trouver le nombre optimal de saisonniers pour que lors de l'arrivée de la belle saison, un nombre efficient d'agents soit disponible pour réaliser l'ensemble des opérations programmées.

Monsieur Laurent Paget souhaite connaître le nombre d'heures travaillées hebdomadairement par les agents des services techniques, à savoir 39h ou 35h. Madame Martine Riellan lui indique que lesdits agents travaillent 36h par semaine. L'élue morberand s'interroge sur l'opportunité de passer à 39h. Le Président remarque que les agents ont la possibilité d'effectuer des heures supplémentaires à raison de 1500h par an et par agent. Actuellement, un certain nombre d'heures supplémentaires sont demandées aux agents en charge de la viabilité hivernale lorsque cela est rendu nécessaire par les aléas climatiques. Monsieur Laurent Paget justifie son interrogation par l'intérêt de s'inspirer du privé sur le passage au 39h, ce qui pourrait être intéressant pour l'intercommunalité comme pour les agents. Le Président estime que ce type de système est plus envisageable dans une entreprise de production que dans une autre de services, telle que peut s'en rapprocher la Communauté de communes. Madame Martine Riellan considère que le problème actuel se situe plus au niveau de l'organisation même, que sur le nombre d'heures. Une mission a d'ailleurs été confiée à ce titre au niveau directeur des services techniques. La réflexion doit d'abord se concentrer sur les missions en elles-mêmes, à savoir s'il est pertinent d'en continuer certaines et/ou en développer d'autres. A la suite de ce travail, une adéquation devra être trouvée entre le nombre de tâches à effectuer et le nombre d'agents. Des ajustements pourront potentiellement être ensuite opérés, notamment sur le nombre hebdomadaire d'heures de travail.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, accepte toutes les créations, modifications et suppression de postes qui lui ont été présentées et la mise à jour du tableau des effectifs qui en découle.

## VII. PLAN VÉLO – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Le Président remarque avant de présenter l'objet du vote qu'à chaque Conseil et Bureau, un ou plusieurs points concernant cette thématique sont inscrits, ce qui démontre l'activité importante du nouveau chargé de mission « Plan Vélo », Monsieur Noé Nussli. Ce dernier, par ses capacités et ses qualités relationnelles, arrive à faire avancer rapidement les différents projets inhérents au développement du cyclisme sur le territoire. Avec toutes les actions menées par ce dernier, le Président a pu se rendre compte concrètement de l'importance des opérations de sensibilisation, communication et de formation pour mener à bien un projet aussi vaste. L'élu se félicite tout particulièrement des actions réalisées auprès des enfants du territoire, où il a pu se rendre compte de l'importance d'agir en priorité sur cette catégorie de la population, et cela sur de nombreux aspects, en particulier sécuritaires.

Revenant sur les opérations d'investissement du projet, le Président rappelle qu'Arcade a d'ores et déjà été retenue par l'ADEME pour la première partie du projet, subventionnée à hauteur de 60%. Le but de la communauté de communes est d'atteindre les 70%, objectif auquel s'attèle actuellement le chargé de mission « Plan Vélo ». L'élu poursuit en prévenant qu'un nouvel appel à projet doit sortir en fin d'année. Dans ce cadre, la DREAL a fortement encouragé l'intercommunalité à candidater, et cela en raison de l'avance pris par le Plan Vélo arcadien sur les plans des territoires voisins. L'intérêt du partenaire public à la candidature d'Arcade serait d'avoir un retour d'expérience sur un territoire qui, par sa topographie, déplore certains handicaps dans la mise en place d'un tel projet. Le Président termine en indiquant espérer être retenu dans le cadre de cet nouvel à projet, de sorte à pouvoir lancer rapidement la phase travaux du projet.

Le Président rappelle qu'il avait été décidé qu'Arcade prenne à sa charge les liaisons entre les zones urbanisées de chaque commune, à ces dernières de prendre en charge ce qui sera réalisé à l'intérieur de leurs territoires urbanisés communaux.

Revenant sur le point voté en l'espèce, le Président explique qu'il est envisagé dans le cadre de la réalisation du Plan Vélo de mettre en place une convention de groupement, à l'instar de ce qui avait été fait sur le passage au LED des équipements et bâtiments publics du territoire l'année dernière. Cette précédente opération a d'ailleurs apporté les effets recherchés, les problèmes s'étant surtout manifestés lors du traitement et le contrôle des factures des prestataires. En effet, fait remarquer l'élu, lorsque les communes recevaient des sociétés les factures correspondant à leurs bâtiments, comme celles-ci n'avaient pas participé à la définition précise des besoins, ni à la constitution des documents de la prestation, elles étaient bien souvent perdues lors du contrôle des prestations et la mise en paiement face aux différentes demandes du Trésor Public. Par conséquent, il a été envisagé lors du dernier Bureau communautaire, pour éviter de commettre la même erreur, que les services d'Arcade, avec à sa tête le chargé de mission « Plan Vélo » se charge du traitement des factures dans le cadre de ce projet, et qu'ensuite les différentes sommes soient refacturées aux communes suivants les travaux leurs revenant.

Pour le reste, remarque le Président, tout est standard pour une convention de groupement de commandes passée en application de l'article L2113-6 du Code de la commande publique. Celle-ci sera donc conclue entre Haut-Jura Arcade Communauté, Hauts-de-Bienne, Morbler, Longchaumois, Bellefontaine, où l'intercommunalité sera coordonnatrice. Dans ce cadre, ses missions seront de :

- Définir avec précision le besoin de chacun des membres du groupement et d'en élaborer un cahier des charges ;
- Mener les procédures de consultation et de sélection des prestataires, conformément à la législation et la réglementation en vigueur, et effectuer l'ensemble des mesures administratives qui leurs sont liées ;
- Utiliser son profil acheteur comme support des consultations et effectuer les mesures de publicité correspondantes ;
- Convoquer et conduire, le cas échéant si elle est réunie, la Commission d'appel d'offres ;
- Notifier les marchés correspondant aux prestataires, et cela au nom des membres du groupement ;
- Suivre l'exécution des travaux et prestations, ainsi qu'assurer les formalités administratives et techniques liées à ce suivi ;
- Réceptionner les travaux et prestations ;
- Centraliser et effectuer toutes demandes de subventions à des entités et organismes tiers, subventions liées aux travaux et prestations susmentionnés, cela au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement ;

- Répartir et reverser les différentes subventions en fonction de la part revenant à chacun des membres ;
- Centraliser l'ensemble des factures pour le compte des membres du groupement et en assurer le paiement ;
- Refacturer aux autres membres du groupement la part leur revenant en termes de prestations de réalisation et de maîtrise d'œuvre. Les dépenses de réalisation de chacun seront fixées au sein des marchés correspondants. Les dépenses de maîtrise d'œuvre seront refacturées au prorata des dépenses de réalisations finales pour chaque membre du groupement.

Monsieur Gérard Bonnet estime nécessaire qu'un plan de financement soit rapidement construit, afin de permettre aux communes de prévoir précisément les différentes opérations au sein de leurs budgets respectifs. Le Président, en lui confirmant cette nécessité, informe que suivant l'importance des travaux projetés, la part de subventionnement sera plus ou moins importante. En tout cas, pour l'heure, le Président constate que certains partenaires comme l'ADEME et la DREAL sont derrière le projet arcadien, ce qui permet déjà d'assurer un bon degré d'accompagnement. Concernant les autres subventionneurs potentiels, le Président informe avoir rencontré la semaine précédent le présent Conseil communautaire Monsieur Clément Pernot, Président du Département du Jura, et qu'au cours de leur rencontre, le Plan Vélo a été abordé. En effet, comme le projet arcadien pourrait rentrer dans le schéma directeur Vélo du Département, ce dernier serait susceptible d'accompagner également Arcade pour certains travaux à raison de 50% du reste à charge.

Le Président signale qu'à la suite de récentes déclarations du Gouvernement, il semble que le développement du vélo sur le territoire français soit une priorité nationale. Arcade est donc, selon l'élu, « *parfaitement dans le tempo* » et il est donc intéressant que la Communauté de communes ait commencé plus tôt que d'autres collectivités, car elle pourra être éligible beaucoup plus rapidement aux subventions dédiées.

Monsieur Gérard Bonnet questionne sur le tracé définitif entre Morez et Morier. Le Président lui répond espérer passer sur le domaine Jobez, ce qui serait d'un point de vue pratique plus pertinent. Le schéma départemental prévoit de circuler sur le Chemin des Essarts, mais le Président ne juge pas cette solution efficiente, en raison de la typologie des lieux (marches, largeur du chemin, etc...). « *Il faut être plus équilibriste que cycliste* », conclut-il sur cette possibilité.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide, d'une part, la convention de groupement de commandes entre Arcade, Hauts-de-Bienne, Morbier, Longchaumois et Bellefontaine, qui lui a été présentée, et par laquelle il en est défini ses modalités de fonctionnement, les travaux et prestations envisagés dans son cadre, ainsi que les obligations respectives de chacun des membres et autorise, d'autre part, le Président à signer celle-ci ainsi que tout document afférent au dossier.

## VIII. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Afin d'introduire le point suivant, le Président présente tout d'abord l'ensemble des mesures déjà mises en place, ou en cours de l'être, dans le cadre du service de mobilité LYVIA (auparavant programme BoMAT). Dans le désordre, il y a tout d'abord l'acquisition de vélos électriques, des cases à vélo, ainsi que des arceaux, ces derniers devant être installés prochainement par les services techniques. Ensuite, le développement du *Rezo Pouce*, dont le Président signale des négociations toujours en cours, notamment avec la Région qui souhaite déployer un système plus performant sur son territoire. Enfin, la mise en place d'un véhicule électrique en autopartage, avec implantation d'une borne électrique. Sur cette dernière, le Président informe de la fin des travaux et son raccordement, bien que le service ne soit pas pour l'heure encore en service.

Justement, concernant le véhicule en autopartage, une convention entre l'intercommunalité et le Parc naturel régional du Haut-Jura doit impérativement être ratifiée. Celle-ci prévoit la gestion du service par ledit syndicat mixte durant deux années, ces derniers déléguant en partie cette tâche à la société *Citiz*, spécialisée dans ce domaine. Le Président expose à ses pairs les différentes clauses et caractéristiques de la convention de mise à disposition.

Le Président déplore que le dossier ait été long à mettre en place, du fait notamment de sa complexité administrative. « *C'est un peu une usine à gaz* », commente-t-il.

Monsieur Jean-Gabriel Robez-Masson estime que le problème actuel se situe au niveau de l'information sur la mise en place du service. Le Président le rassure en indiquant qu'un volet important du programme LYVIA est constitué par les mesures de communication à l'utilisateur.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide, d'une part, la mise à disposition d'un véhicule en autopartage et autorise, d'autre part, le Président à signer la convention de mise à disposition qui lui a été présentée, ainsi que tout document afférent au dossier.

## IX. TARIFICATION SERVICE AUTOPARTAGE LYVIA

Toujours sur la mise en service d'un véhicule en autopartage dans le cadre du programme LYVIA, le Président explique que, compte-tenu de l'installation de la borne de recharge accélérée, il y a lieu de voter la tarification spécifique à ce service. Il informe qu'au regard du retour d'expérience de territoire ayant mis en place un service similaire, une « cote mal taillée », mais tout de même pertinente, a été déterminée et est proposée en l'espèce au Conseil. L'Élu en profite ensuite pour détailler les différentes formules :

10

	Tarif horaire * (€/h)	Tarif km (en €) (<200 km)	Tarif km (en €) (>200 km)
Avec abonnement	2	0,1	0,2
Sans abonnement	4	0,1	0,2

\* Gratuité de la composante temps entre 23h et 7h

Exemple trajets types	Distance (km)	Durée (h)	Coût Distance (€)	Coût Durée avec / sans abonnement (€)	Coût Total avec/sans Abonnement (€)	Coût moyen c€/km
A/R Morez - Saint-Claude	60	3	6	6 / 12	12 / 18	20/30
A/R Morez - Lons-le-Saunier	120	5	12	10 / 20	22 / 32	18/27
A/R Morez - Besançon	200	8	20	16 / 32	36 / 52	18/26
A/R Morez - Dijon	280	12	20+16 = 36	24 / 48	60 / 84	21/30

Le Président considère que le service est particulièrement utile pour une personne sans véhicule qui a tout de même un besoin, mais qui souhaite rester indépendant. Concernant les tarifs et les différentes formules, il informe qu'il y aura nécessairement au début une période de test pour juger de l'efficacité de telle ou telle proposition, avant, le cas échéant, de faire évoluer la tarification.

Madame Séverine Jacquin interroge le Président sur l'assurance du véhicule. Ce dernier lui répond que celle-ci est prise par la société gestionnaire du service et qu'une quote-part est comprise au sein du prix.

Monsieur Gérard Bonnet demande comment seront contrôlées les personnes ayant recours à ce service, notamment sur toutes les questions liées au permis de conduire. Le Président lui indique que le prestataire, Citiz, se chargera de tous ces aspects, en contrôlant par exemple la possession d'un permis de conduite valide en amont de la réservation d'un véhicule.

Monsieur Jean-Gabriel Robez-Masson considère ce service comme une bonne chose, qui permettra à Arcade de jouir d'un retour d'expérience particulièrement intéressant, notamment sur les habitudes et nouveaux besoins de transport sur son territoire. Madame Bénédicte Bourgeois souligne également la pertinence d'un tel projet.

Le Président pense qu'il faudra s'organiser en hiver pour gérer le véhicule convenablement lorsque que les conditions climatiques seront difficiles. Monsieur Claude Delacroix s'interroge sur le fait de mettre ou non le véhicule en fonctionnement sur ces périodes compliquées.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés pour le futur service de recharge.

**X. DOSSIER DETR – MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX POUR LA CRÉATION DE LA ZONE D’ACTIVITÉ DE LA MOUILLE**

Dans le cadre de la campagne de subventions DETR-DSIL-FNADT 2022 portée par l’Etat, le Président rappelle que lors du Conseil communautaire du 21 février 2022, l’assemblée avait confirmé l’avis de principe donné lors du Conseil communautaire du 15 décembre 2021 en vue de la création d’une zone d’activité économique à la Mouille. Il s’agit en l’espèce de la réalisation des travaux consécutifs à l’étude de faisabilité réalisée par le cabinet de géomètres Colln.

Récemment, poursuit le Président, le prestataire a affiné son chiffrage de l’aménagement de la zone en fonction des réalités de terrain rencontrées. Afin de solliciter de la DETR, il convient dorénavant de valider le nouveau plan de financement, construit à minima, que l’élu présente à ses pairs :

POSTES DE DEPENSES (PAR NATURE)	MONTANT HT	FINANCEURS	MONTANT HT
Travaux préparatoires	34 696,50 €	Etat (DETR-DSIL-FNADT)	150 000,00 €
Terrassement	153 428,50 €		
Assainissement eaux pluviales/eaux usées	28 345,00 €		
Maçonnerie et bordures	4 000,00		
Eau potable	46 760,00 €		
Voiries et cheminements	100 563,00 €	Conseil Régional	7 €
Réseau télécom	18 424,00 €		
Réseau basse tension	92 618,00 €	Autofinancement	348 362,00 €
Espaces verts	15 822,00 €		
Mobilier et signalétique	3 705,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>498 362,00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>498 362,00 €</b>

Le Président explique que l’État est devenu très strict sur l’octroi de subvention DETR en exigeant quasiment des collectivités qu’elles aient engagé les sommes avant d’attribuer les subventions, afin d’être certains des chiffres avancés et aussi pour permettre le versement rapide des montants prévus. Sur de tels dossiers, le Président estime que répondre à la demande du partenaire étatique est compliqué, du fait principalement des nombreuses zones de flou encore présentes, notamment sur les questions financement. Il termine en indiquant que le projet va être prochainement lancé à la consultation des entreprises.

Madame Séverine Jacquin demande si la thématique de cette zone économique est toujours le bois, ce que lui confirme le Président. Ce dernier informe que le cabinet Colin a divisé l’ensemble de la zone en 8 parcelles, qui peuvent également être partagées suivant les demandes. Les futurs travaux vont justement prévoir cette possibilité de modulabilité. Une société intéressée s’est d’ores et déjà fait connaître. Il ajoute qu’il sera profité de cette opération pour doubler la plateforme bois de La Mouille.

Le Conseil communautaire, à l’unanimité, valide, d’une part, le nouveau plan de financement pour la création d’une zone d’activité économique à La Mouille, tel qu’il lui a été présenté, et autorise, d’autre part, le Président à solliciter les aides financières de l’Etat au travers de la DETR et à signer tous documents afférents à ce dossier.

**XI. DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ – TRAVAUX POUR LA CRÉATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉ DE LA MOUILLE**

Sur le même dossier de zone d'activité économique à La Mouille, le Président souhaite qu'une demande de subvention soit également déposée à la Région Bourgogne Franche-Comté, mais cette fois-ci a maxima, avec l'ensemble des travaux possibles (par exemple en ajoutant de l'éclairage). C'est par stratégie que le Président souhaite demander au Conseil régional le maximum possible. Il présente donc au Conseil communautaire une autre version du plan de financement de l'opération :

POSTES DE DEPENSES (PAR NATURE)	MONTANT HT	FINANCEURS	MONTANT HT
Travaux préparatoires	37 196,50 €	Etat (DETR-DSIL-FNADT)	150 000,00 €
Terrassement	232 178,50 €		
Assainissement eaux pluviales/eaux usées	29 521,00 €		
Eau potable	46 760,00 €		
Maçonneries et bordures	4 000,00 €	Conseil Régional	240 000,00 €
Voiries et cheminements	101 784,00 €		
Mobilier et signalétique	3 955,00 €		
Réseau télécom	18 424,00 €	Autofinancement	238 417,00 €
Réseau basse tension + transformateur	92 618,00 €		
Espaces verts	12 600,00 €		
Maitrise d'œuvre et études	49 380,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>628 417,00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>628 417,00 €</b>

12

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide, d'une part, le plan de financement pour la création d'une zone d'activité économique à La Mouille dans sa version complète, telle que présentée, et autorise, d'autre part, le Président à solliciter les aides financières de la Région Bourgogne Franche-Comté au travers du dispositif de « Revitalisation des Bourgs-Centres » et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**XII. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Jean-Gabriel Robez-Masson, Vice-Président en charge du tourisme, signale aux autres élus que Monsieur Marc Cretin, nouveau directeur de l'Office de tourisme, a envoyé par message électronique, dans le cadre du projet d'aménagement des belvédères du territoire, des ébauches de panneaux signalétiques, afin que les élus concernés puissent valider le contenu de ces panneaux. Une fois le contenu validé, la commande correspondante pourra être passée auprès du prestataire, l'ONF. L'élus chaumerand alerte ses pairs sur l'urgence de cette demande, car la passation de la commande conditionne le versement d'une subvention, où la date limite des demandes de paiement, fixée au sein de la convention attributive, approche dangereusement. Le Président souligne l'intérêt d'un œil extérieur pour procéder à ce travail de relecture.

Madame Fabienne Jobard s'interroge sur la présence ou non de la signalisation des belvédères au sein du projet. Celle-ci cite en exemple celui situé au Risoux [dit le « Grand Remblai »], qui est relativement confidentiel et ne se

voit par de prime abord en passant à proximité. *[Information post-Conseil : Cette signalétique est bien prévue au sein du projet.]*

---

Madame Martine Guyon demande si un récapitulatif du service de déneigement, comprenant notamment la marche à suivre par les administrés et les différents comportements à adopter (vis-à-vis par exemple du type de stationnement à éviter), peut être transmis aux communes membres, afin que l'information puisse être communiquée à la population. Le Président propose à ce que leur soit envoyée la lettre qu'Arcade transmet habituellement aux privés qui se font déneiger, lettre qui récapitule les attentes de l'intercommunalité et les devoirs de chacun. Madame Bénédicte Bourgois s'inquiète de la réaction des administrées qui, en recevant cette lettre, pourront penser à tort pouvoir bénéficier d'un déneigement de leur voirie privative. Le Président la rassure en expliquant que cette lettre ne sera transmise aux communes seulement pour leur servir de source d'inspiration.

---

13

Madame Martine Guyon cherche à ce que lui soit communiqué, si celle-ci a effectivement été lancée, une étude dont l'ancien chargé de mission TePos, Monsieur Paul Soulie, leur avait fait proposition. Cette étude concerne les systèmes de chauffage à mettre en place à la salle des fêtes et à la Mairie de Bellefontaine. Madame Martine Riellan, Directrice générale des services mutualisée, en qualité d'intervenant extérieur, regardera ce qu'elle retrouve dans les bureaux d'Arcade, notamment dans les affaires laissées par l'agent. Par ailleurs, la Directrice informe les élus présents que le remplaçant de Monsieur Paul Soulie se nomme Monsieur Martin Comte et qu'il est déjà arrivé à Arcade depuis une semaine. En raison de l'arrivée dernièrement de nouveaux agents, Monsieur Gérard Bonnet souhaiterait avoir un nouvel organigramme. Madame Riellan lui confirme que celui-ci est en cours de confection et qu'il sera communiqué aux élus prochainement.

---

Monsieur Claude Delacroix informe le Conseil communautaire de la tenue la semaine précédente d'une réunion à laquelle étaient présents certains élus et les services techniques. Cette rencontre, demandée par le club d'Arcade foot - Pays Lunetier, avait pour but de se rendre compte des états des différents terrains de football et des vestiaires utilisés par le club. Cette réunion a permis de mettre en avant la nécessité d'effectuer quelques petits travaux dans les vestiaires des Marais, mais aussi de trouver des solutions d'urgence pour le terrain de La Doye, en très mauvais état. L'idée serait dans l'immédiat de fermer ce terrain jusqu'à la fin de l'année, le temps de trouver une solution pérenne. Monsieur Michel Morel, Directeur des services techniques, en qualité d'intervenant extérieur, signale que le problème se situe principalement au niveau des drains qui ne remplissent plus leur fonction et entraîne une stagnation importante de l'eau sur le terrain en cas de fortes pluies.

Monsieur Laurent Paget, profitant de l'allusion sur les travaux à effectuer dans les vestiaires des Marais, déplore le fait que les travaux entamés au Gymnase de Marais depuis il y a 2 ans n'ont toujours pas été terminés. Le Président ne pense pas que le problème se situe au niveau du nombre d'agent, mais plutôt dans l'organisation même, où les services sont bien souvent pris par l'urgence impérieuse du moment.

Fin du Conseil communautaire à 20h27

La secrétaire  
Madame Martine Guyon



